

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2011

---

DÉFENSEUR DES DROITS (LOI ORGANIQUE)  
(Deuxième lecture) - (n° 3153)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 163

présenté par  
Mme Hostalier, M. Durieu, M. Geoffroy, M. Grand, M. Grosperrin, M. Herth,  
M. Jardé, M. Perrut, M. Vandewalle et M. Zumkeller

-----  
**ARTICLE 12**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence avec un amendement précédant, prévoyant que ce collège est présidé par le défenseur des enfants.